



Certificat de non appel et homologation

Par **final**, le **20/01/2009** à **12:47**

bonjour!rnje suis divorcée depuis juin 2004!je veux me remarier cette année!mais quand j'ai reçu mon acte de naissance il y était toujours inscrit que je suis mariée!!j'ai téléphoné à mon avocate de l'époque et me dit qu'elle ne veut plus rien faire tant qu'elle ne sera pas payé entièrement!hors vu que je n'ai pas les moyens nous avons convenue avec mon ex-mari qu'il paierait tout!ce qu'il n'a pas fait!!rnà la mairie de mon domicile on m'a dit que je pouvais par le biais d'un greffier du tribunal avoir un certificat de non-appel et une homologation de mon jugement de divorce:est-ce vrai?rnmerci et bonne journée